



Carence police municipale pour faire dégager mon accès domicile

Par **gustav**, le **02/06/2021** à **16:27**

bonjour,rnrnVoici comment se sont déroulés les faits.rnrnJe constate depuis la fenêtre de ma maison, vers 20h, la présence d'un véhicule stationné sur mon bateau de sortie, m'empêchant de sortir mon propre véhicule de chez moi. Apercevant vaguement la silhouette d'un conducteur dans le véhicule, je pense qu'il s'agit de quelqu'un qui n'est là que provisoirement dans l'attente d'une autre personne.rnrnCependant une heure plus tard, le véhicule est toujours là avec le conducteur à bord et je décide d'aller lui dire de ne pas rester sur mon bateau car cela m'empêche de sortir mon véhicule. M'approchant du véhicule, je constate que le moteur tourne tandis que le conducteur est totalement immobile sur son siège.rnrnJ'essaie de lui parler par la vitre fermée mais il reste immobile. Craignant un malaise, j'appelle la police municipale.rnrnLe policiers arrivent et s'apercevant que le conducteur ne réagit pas, ils appellent les pompiers.rnrnLes pompiers doivent évacuer le conducteur vers un centre hospitalier. Coma ethylique ou reaction à la prise de stupéfiants ?rnrnje demande alors aux policiers de déplacer le véhicule gênant car le lendemain, je dois utiliser ma voiture mais ils refusent pretextant qu'ils n'en ont pas le droit . Est-ce vrai ?rnrnIls se contentent de me dire qu'ils vont donner les clés à un memebre de la famille du conducteur dont le domicile a été localisé pour qu'eux-même déplacent le véhicule.rnrnIls m'indiquent également être dans l'impossibilité d'appeler une dépanneuse au cours de la nuit ; ce type de prise en charge ne pouvant se faire, au mieux, que dans la matinée du lendemain.rnrnL lendemain matin, le véhicule étant toujours sur ma sortie, je dois prendre les transports en commun pour rallier mon lieu de rendez-vous. Le vehiucle ne sera enlevé qu'en fin de matinée.rnrn**Contre qui puis-je porter plainte ?**

Par **Visiteur**, le **02/06/2021** à **16:43**

BonjourrrrrS'agissant de police municipale, signaler les faits à la mairie, OK, mais "porter plainte" ???